

Bureau du Conseil d'Administration du 10/09/2026

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CLIENTS
Frédéric FOURET / AC2026

VENTES DE LOGEMENTS
EN APPLICATION DE LA LOI N° 86-1290 DU 23 DECEMBRE 1986
CONVENTION REGLEMENTEE NON SOUMISE A AUTORISATION PREALABLE DU CA

Le Bureau du Conseil d'Administration est informé de la cession d'un logement en application de la loi n° 86-1290 du 23 Décembre 1986 modifiée par la loi ELAN du 25 juin 2018. et des dispositions du décret n° 2019-1183 du 15 novembre 2019.

Conformément à l'article L423-10 et suivants du CCH, le Conseil d'Administration doit autoriser la signature de l'acte de vente définitif au regard de son caractère de convention réglementée.

Par délibération du 28 juillet 2021, le Conseil d'administration a, conformément au 6°) de l'article R 421-16 du CCH, délégué à son bureau ses pouvoirs en matière d'acte de disposition, c'est pourquoi, le Bureau du Conseil d'Administration est sollicité pour autoriser la vente du patrimoine et par voie de conséquence, entériner son caractère de convention réglementée.

En effet, [REDACTED] acquéreur du logement situé à PONT A MARCQ, [REDACTED]
[REDACTED] est salariée de PARTENORD HABITAT.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser la vente par l'Office dudit logement,
- De faire rédiger l'acte de vente en la forme notariée,
- De donner tous pouvoirs au Directeur Général pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Cette vente fait partie du plan de mise en vente annexé à la CUS 2019/2025 signée le 31/12/2019.

Acquéreurs :

[REDACTED] domiciliés à [REDACTED]
[REDACTED]

Sont acquéreurs du logement sis à PONT A MARCQ, [REDACTED]
[REDACTED]

Prix de vente : 172 000 €

Prix Marché : 172 000 €

V.N.C : [REDACTED]

Maison vacante T4 de 88 m2
Locataires PARTENORD HABITAT
Revenus inférieurs PLI
Prix Commercial : 172 000€

ADOpte

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON

Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260910-BCA260910-289A-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

1